

Monsieur Georges MATHOT
Secrétaire Communal
*Administration communale de Woluwé-
Saint-Pierre*
Avenue Charles Thielemans, 93
1150 BRUXELLES

V/réf. : EH/SJ – DB/s.962 (contact : E. Heymans)
N/réf. : AVL/CC/WSP2.83/s.349
Annexe : 1 jeu de plans A3

Bruxelles, le

Monsieur,

Concerne : WOLUWE-SAINT-PIERRE – Avenue de Tervueren, 323. Remplacement des châssis de deux façades.

En réponse à votre lettre du 18 mai dernier, réceptionnée le 19 mai 2004, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 09 juin 2004 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

La demande porte sur le remplacement des châssis en bois peints en blancs de deux façades par des châssis en PVC blancs dotés de double vitrage, ceci dans le but d'obtenir une isolation tant sonore que thermique. Les nouveaux châssis reprennent la même composition que les précédents avec une division verticale médiane supplémentaire.

La Commission rappelle que l'immeuble dont il est ici question est situé dans la zone de protection de la maison Gombert et que les interventions en façade de cet immeuble ne sont pas sans impact sur les perspectives et l'environnement visuel du bien classé.

Dans ce sens, le remplacement du bois par le PVC est une option à laquelle la Commission ne peut souscrire, tant pour des raisons esthétiques que relevant du développement durable – d'autant que les châssis actuels sont encore récents et en très bon état. Le placement de double vitrage dans les châssis existants semble une solution adéquate.

Si le remplacement des châssis s'avère néanmoins incontournable (double vitrage), elle conseille vivement de recourir au bois.

Par ailleurs, la Commission estime la modification de la composition des châssis (remplacement de la fenêtre unique oscillante par un double battant, avec conservation du dormant dans la partie inférieure du châssis) ne constitue pas une amélioration par rapport à la situation existante.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

C.C. : A.A.T.L. – D.M.S. ; A.A.T.L. – D.U.